

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 294

1<sup>er</sup> février 2014

### SOMMAIRE

<b>Aetalis S.A.</b> .....	<b>14082</b>	<b>Hotilux</b> .....	<b>14070</b>
<b>Aksolux S.à r.l.</b> .....	<b>14104</b>	<b>Le Nom de la Fleur S.à r.l.</b> .....	<b>14091</b>
<b>Anglesea Capital</b> .....	<b>14083</b>	<b>Lindström et Frères S.A. SPF</b> .....	<b>14085</b>
<b>Antlia S.A.</b> .....	<b>14104</b>	<b>Luxam Holding SA, SPF</b> .....	<b>14100</b>
<b>Antlia S.A.</b> .....	<b>14111</b>	<b>Maxirep S.à r.l.</b> .....	<b>14101</b>
<b>Avenue Investments SA</b> .....	<b>14100</b>	<b>McCormick Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>14091</b>
<b>Baumat Genewo S.A.</b> .....	<b>14112</b>	<b>MEGA Europe</b> .....	<b>14071</b>
<b>Becom International S.A.</b> .....	<b>14111</b>	<b>Milemagnum, S.à r.l.</b> .....	<b>14088</b>
<b>Bragelone S.A.</b> .....	<b>14095</b>	<b>Nemesia Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>14085</b>
<b>Briseide S.A.</b> .....	<b>14111</b>	<b>Pneu Investments S.A.</b> .....	<b>14099</b>
<b>C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l.</b> .....	<b>14107</b>	<b>ProLogis Germany XII S.à r.l.</b> .....	<b>14083</b>
<b>Chaudronnier Ecotub S.A.</b> .....	<b>14102</b>	<b>ProLogis Poland XLIX S.à r.l.</b> .....	<b>14086</b>
<b>Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>14097</b>	<b>ProLogis Poland XXVIII S.à r.l.</b> .....	<b>14089</b>
<b>Crismagand S.A.</b> .....	<b>14105</b>	<b>ProLogis Services S.à r.l.</b> .....	<b>14092</b>
<b>Crismagand, société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>14105</b>	<b>Redalpine Capital II GP S.à r.l.</b> .....	<b>14108</b>
<b>Ecologis S.A.</b> .....	<b>14094</b>	<b>Ressac S.A.</b> .....	<b>14110</b>
<b>Energiehome Luxembourg GmbH</b> .....	<b>14081</b>	<b>Sant Topco Holdings I S.à r.l.</b> .....	<b>14103</b>
<b>Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l.</b> .....	<b>14098</b>	<b>Scaht Architecture &amp; Développement S.A.</b> .....	<b>14103</b>
<b>Fiduciaire-Comptable B &amp; B S.à r.l.</b> .....	<b>14097</b>	<b>Severn Trent European Placement S.A.</b> .....	<b>14066</b>
<b>Garage da Silva Sàrl</b> .....	<b>14106</b>	<b>Starintex Benelux GmbH</b> .....	<b>14101</b>
<b>Green Property Europe S.à r.l.</b> .....	<b>14079</b>	<b>Tactical Investment Product</b> .....	<b>14068</b>
<b>HA - AS s.à r.l.</b> .....	<b>14109</b>	<b>Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A.</b> ...	<b>14077</b>
		<b>VGD Audit</b> .....	<b>14069</b>

**Severn Trent European Placement S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 9.354.655,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.270.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of December.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 125.032 (the "Sole Shareholder"), represented by Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in Severn Trent European Placement S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the RCS under number B 140 270, having been incorporated by deed of Maître Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 7 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1933 of 7 August 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 20 July 2010 published in the Mémorial number 1891 of 14 September 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) That the registered office of the Company is transferred from 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, with effect as from 1 November 2013 and that the first sentence of article 2 of the articles of association of the Company is amended as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg".

(B) That the subscribed share capital of the Company is currently set at nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five Pounds Sterling (GBP 9,354,655) represented by nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five (9,354,655) ordinary shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1 ) (the "Shares").

(C) That the Sole Shareholder declares having full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

(D) That the Sole Shareholder is the sole holder of all the Shares in issue in the Company and that as Sole Shareholder thereof, declares explicitly to dissolve and liquidate the Company.

(E) That the Sole Shareholder acknowledges the state of the Company's assets and liabilities, takes over all assets and assumes all liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all the liabilities.

(F) That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

(G) That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1<sup>st</sup> April 2013 and ended as a result of the dissolution of the Company at the date hereof.

(H) That the Sole Shareholder decides to fully discharge each member of the board of directors of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

(I) That the records and documents of the Company shall be kept for a period of at least five years at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,900.- €.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancies between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 125.032 (l'«Actionnaire Unique»), représentée par Rachel Germain, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrés ensemble, étant l'Actionnaire Unique de et détenant la totalité des actions en émission de Severn Trent European Placement S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 140 270, constituée suivant acte de Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 July 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1933 du 7 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 20 juillet 2010 publié au Mémorial numéro 1891 du 14 septembre 2010.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

A. Que le siège social de la Société est transféré du 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet à compter du 1 novembre 2013 et que la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société est modifiée comme suit: «Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

B. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 9.354.655) représenté par neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq (9.354.655) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) (les «Actions»).

C. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

D. Que l'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les Actions émises dans la Société et qu'en tant qu'Actionnaire Unique de la Société il déclare expressément dissoudre et liquider la Société.

E. Que l'Actionnaire Unique prend connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait que l'Actionnaire Unique répond personnellement de tous les engagements de la Société.

F. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des Actionnaires de la Société dissoute.

G. Que l'Actionnaire Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2013 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

H. Que l'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil d'administration de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

I. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans minimum au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ 1.900,-.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: GERMAIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2013. Relation: EAC/2013/16341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014001792/108.

(140000480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**Tactical Investment Product, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.546.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die nach dem Recht der Schweiz gegründete und bestehende Aktiengesellschaft „SIA FUNDS AG“, mit Sitz in CH-8866 Ziegelbrücke, Parkweg 1, eingetragen im Handelsregister des Kantons Glarus unter der Nummer CH-130.3.010.898-3

hier vertreten durch Herrn Christian JEANROND, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1855 Luxembourg, 15A, Avenue J.F. Kennedy, auf Grund einer ihm am 16. Dezember 2013 in Ziegelbrücke erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Aktiengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital „TACTICAL INVESTMENT PRODUCT“, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 15, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 162546, (hiernach die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 20. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations., Nummer 1871 vom 16. August 2011;

II. Die erschienene Partei ist Eigentümerin sämtlicher sich im Umlauf befindenden Aktien der Gesellschaft;

III. Die erschienene Partei, als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

IV. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;

V. Der Alleingesellschafter bestätigt den Bericht, welcher der Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für den Zeitraum vom 1. Januar 2013 bis zum Tage der Auflösung erstellt hat;

VI. Der Alleingesellschafter, als Auflösungsverwalter der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten und alle sich noch im Umlauf befindlichen Aktien werden annulliert.

VIII. Der Alleingesellschafter erteilt den Verwaltungsratsmitglieder und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

IX. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während mindestens fünf Jahren am Gesellschaftssitz der Gesellschaft „FundPartner Solutions (Europe) S.A.“ in L-1855 Luxembourg, 15, Avenue J.F. Kennedy, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „TACTICAL INVESTMENT PRODUCT“ aufgelöst worden ist.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Person, handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigter zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. JEANROND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. LAC/2013/58595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001837/54.

(140000652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**VGD Audit, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.376.

## DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Laget Lutgard, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

La personne comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée VGD AUDIT est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.376, établie et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, le 28 décembre 1999, publié auprès le Mémorial C numéro 168, Recueil des Sociétés et Associations le 24 février 2000.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer le 6 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 144 en date du 18 janvier 2012.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 15 000.-représenté par 15 parts sociales ayant chacune une valeur nominal d'EUR 1 000.-, entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

Que la déclaration du liquidateur a fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro RC: B 53 981 désigné "commissaire à la dissolution" par l'associé unique de la Société;

Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante et au commissaire-vérificateur de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Laget et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. LAC/2013/59329. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002694/54.

(140001582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Hotilux, Société Anonyme.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 40.798.

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

la société anonyme A.H.T. S.A., avec siège social au Centre Marisca, L-7560 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40797, représentée aux fins des présentes par Mme Antoinette HOFFMANN-THILL et Mme Yvette HERBER-HOFFMANN.

Laquelle comparante est actionnaire unique, propriétaire de toutes les 3.300 (trois mille trois cents) actions représentant le capital social de HOTILUX S.A., société anonyme, avec siège social au Centre Marisca, L -7560 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40798 (ci-après la «Société Absorbée»), et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à son assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

*Exposé préalable*

Par décisions du 31 octobre 2013, les conseils d'administration des sociétés A.H.T. S.A., société anonyme, avec siège social au Centre Marisca, L-7560 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40797 (ci-après la «Société Absorbante»), et HOTILUX S.A., société anonyme, avec siège social au Centre Marisca, L-7560 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40798 (ci-après la «Société Absorbée») ont décidé de fusionner par absorption de HOTILUX S.A. par A.H.T. S.A., cette dernière étant l'unique actionnaire (ci-après la «l'Actionnaire Unique») de la société à absorber.

Cette fusion simplifiée est réalisée en application des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le projet commun de fusion a été publié au Mémorial C n°2794 du 08 novembre 2013. Aucun rapport de réviseur d'entreprise n'est requis.

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique constate le respect et de l'accomplissement de toutes les conditions prévues par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le projet de fusion tel que publié au Mémorial C n°2794 du 08 novembre 2013.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge aux Administrateurs et au(x) Commissaire(s) aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date de la réalisation de la fusion.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de fixer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal au siège social de la société anonyme A.H.T. S.A., Centre Marisca, L-7560 Mersch.

*Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

La fusion est donc réalisée aujourd'hui ce qui, en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée HOTILUX S.A. cesse d'exister;
- c) l'annulation des actions ou parts de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

*Coût*

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Hoffmann-Thill, Yvette Herber-Hoffmann, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 décembre 2013. Relation: RED/2013/2178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 décembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014001598/62.

(140001068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**MEGA Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.395.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen. on the twenty-ninth day of November.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Xavier Buck, company manager, born on the 21<sup>st</sup> day of July, 1970, residing professionally in L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval,

Here represented by Mr Pierre Mangeot, lawyer, residing professionally in Leudelange,

by virtue of a proxy given on the 29<sup>th</sup> day of November, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association.

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding twenty (20) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2.** The Company will exist under the name of MEGA Europe.

**Art. 3.** The object of the Company is the trade of computer products and services, especially on Internet, telecommunication services over the Internet, as well as the provision of consulting and advisory services on Internet and more specifically, encrypted cloud storage.

The object of the Company includes the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and/or undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, financial and/or industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public, relating, directly or indirectly, to the trade of computer products and services business. The Company may participate directly and/or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial and/or commercial companies and/or undertakings in Luxembourg and/or abroad. It may render every assistance to the companies and/or undertakings forming part of the group of the Company, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, providing guarantees or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and issue bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

The Company may enter into and perform under global alliances, marketing arrangements and any other contracts aimed at promoting and furthering the development and the operation of computer products and services business group, including but not limited to actions involving or relating to staff of any and all companies and/or undertakings forming part of the group of the Company.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office is established in Leudelange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12.500) divided into twelve thousand and five hundred (12.500) shares, without nominal value, all of which are fully paid up.

**Art. 7.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 8.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 9.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 10.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, except for certain key decisions, as defined in the shareholders agreement entered into between the partners, which may only be validly taken by a unanimous vote of all the managers

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax, telex or email, at least 10 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax, telex or email another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be



passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 14.** The Company's financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March, notwithstanding the aforementioned, the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall end on the last day of March two thousand fifteen.

**Art. 15.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following manager:
  - Mr Xavier BUCK, company manager, born on the 21<sup>st</sup> day of July, 1970 in Luxembourg, residing professionally in Leudelange.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Xavier BUCK, gérant de sociétés, né le 21 juillet 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

Ici représenté par Monsieur Pierre Mangeot, juriste, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration émise sous seing privé en date du 29 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de vingt (20) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination MEGA Europe.

**Art. 3.** La société a pour objet de faire le commerce de produits et services informatiques, notamment dans le domaine Internet, commerce de services de télécommunications par le biais d'Internet, ainsi que l'information, le conseil et le service sur Internet et plus particulièrement la fourniture de services d'hébergement encrypté dans le «nuage».

L'objet de la Société inclus la détention de participations, sous toutes formes, dans des sociétés et/ou entités luxembourgeoises et/ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, instruments de dette, bons de caisse et autres valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de son portefeuille.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière et/ou industrielle ou maintenir des établissements ouverts au public, en relation, directement ou indirectement, avec les activités de commerce de produits et services informatiques. La Société peut participer directement et/ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises et/ou entités commerciales, industrielles et/ou financières, luxembourgeoises et/ou étrangères. La Société peut leur rendre toute assistance à des sociétés et/ou entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, que ce soit de nature financière ou non, telle que, mais sans limitation, l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties en leur faveur ou toute autre forme d'assistance. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et bons de caisse, convertibles ou non en actions de la Société ou d'autres sociétés.

La Société peut entrer et participer à des alliances globales et arrangements de commercialisation et tous autres contrats dont le but est de promouvoir le développement et le fonctionnement d'un, groupe poursuivant des activités de commerce de produits et services informatiques, y non exclusivement inclus des actions visant ou impliquant les employés de toutes sociétés et/ou entités faisant partie du groupe de la Société.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sans valeur nominale, chaque part sociale étant entièrement libérée.

**Art. 7.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 8.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 9.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou courriel, au moins 10 jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou courriel un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le trente et un mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un mars deux mille quinze.

**Art. 15.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés

**Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par le gérant suivant:  
- Monsieur Xavier BUCK, gérant de sociétés, né le 21 juillet 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mangeot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55114. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173390/317.

(130211151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.943.

*Rectificatif du dépôt numéro L130034181, déposé le 26 février 2013.*

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire du présent acte.

A comparu:

Marine Baillet, avec adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, agissant pour et au nom de l'actionnaire commanditaire et de l'actionnaire commandité représentés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2013 de Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A. (l'Assemblée Générale Extraordinaire), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et étant immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172943 (la Société).

La Société a été constituée le 20 novembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 3049 du 18 décembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2013 en vertu d'un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1073 du 6 mai 2013.

Le comparant, agissant pour et au nom de l'actionnaire commanditaire et de l'actionnaire commandité représentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en vertu de procurations jointes en annexe de l'acte susmentionné du 19 février 2013 de Maître Henri Hellinckx, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des déclarations suivantes:

1. le 19 février 2013, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx enregistré à Luxembourg le 21 février 2013, Relation: LAC/2013/8118.

2. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2013, avec effet au 5 février 2013, en vertu d'un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1073 du 6 mai 2013.

3. Il s'ensuit que dans l'acte susmentionné du 19 février 2013, tant dans la version anglaise que dans la traduction française, le point 2. de son préambule été erronément rédigé comme suit:

"It appears from the attendance list that all of the 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) class A shares and the 100 (one hundred) class B shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, are duly represented at the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance."

*Traduction française:*

"Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de catégorie A et les 100 (cent) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro), sont dûment représentées à l'Assemblée; l'Assemblée renonçant aux modalités de convocation, les actionnaires représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance".

alors que le point 2. du préambule de l'acte aurait dû se lire comme suit:

"It appears from the attendance list that all of the 3,500,000 (three million five hundred thousand) class A shares and the 100 (one hundred) class B shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, are duly represented at the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance."

*Traduction française:*

"Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions de catégorie A et les 100 (cent) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro), sont dûment représentées à l'Assemblée; l'Assemblée renonçant aux modalités de convocation, les actionnaires représentés se con-

sidèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance".

4. Dans l'acte susmentionné du 19 février 2013, tant dans la version anglaise que dans la traduction française, le troisième paragraphe de la première résolution été erronément rédigé comme suit:

"The Meeting resolves subsequently that the existing 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) class A shares shall be sub-divided into 0 (zero) shares of sub-class A1 and 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) shares of sub-class A2, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), all of the class A shares remaining held by their sole holder".

*Traduction française:*

"L'Assemblée décide par conséquent que les 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de catégorie A seront subdivisées en 0 (zéro) actions de sous-catégorie A1 et en 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de sous-catégorie A2, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro), l'intégralité des actions de catégorie A étant détenues par un seul et même titulaire."

alors que le troisième paragraphe de la première résolution de l'acte aurait dû se lire comme suit:

"The Meeting resolves subsequently that the existing 3,500,000 (three million five hundred thousand) class A shares shall be sub-divided into 0 (zero) shares of subclass A1 and 3,500,000 (three million five hundred thousand) shares of sub-class A2, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), all of the class A shares remaining held by their sole holder".

*Traduction française:*

"L'Assemblée décide par conséquent que les 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions de catégorie A seront subdivisées en 0 (zéro) actions de sous-catégorie A1 et en 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions de sous-catégorie A2, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro), l'intégralité des actions de catégorie A étant détenues par un seul et même titulaire."

5. Dans l'acte susmentionné du 19 février 2013, tant dans la version anglaise que dans la traduction française, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans la troisième résolution été erronément rédigé comme suit:

" **Art. 5. Issued Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000-), divided into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited shares of class A (the "Class A Shares"), with such Class A Shares being further sub-divided into two sub-classes consisting of zero (0) limited shares of sub-class A1 (the "Class A1 Shares") and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited shares of sub-class A2 (the "Class A2 Shares") and one hundred (100) unlimited shares of class B (the "Class B Shares"). Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up".

**Traduction française:**

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000-), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), lesquelles sont subdivisées en deux sous-catégories, consistant en zéro (0) actions de commanditaire de sous-catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1") et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire de sous-catégorie A2 (les "Actions de Catégorie A2"), et cent (100) actions de commandité de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"). Chaque action a une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée".

alors que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans la troisième résolution de l'acte aurait dû se lire comme suit:

" **Art. 5. Issued Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-five thousand and one euro (EUR 35,001,-), divided into three million five hundred thousand (3,500,000) limited shares of class A (the "Class A Shares"), with such Class A Shares being further sub-divided into two sub-classes consisting of zero (0) limited shares of sub-class A1 (the "Class A1 Shares") and three million five hundred thousand (3,500,000) limited shares of subclass A2 (the "Class A2 Shares") and one hundred (100) unlimited shares of class B (the "Class B Shares"). Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up".

**Traduction française:**

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital social est fixé à trente cinq mille et un euros (EUR 35.001,-), représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de commanditaire de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), lesquelles sont subdivisées en deux sous-catégories, consistant en zéro (0) actions de commanditaire de sous-catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1") et trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de commanditaire de sous-catégorie A2 (les "Actions de Catégorie A2"), et cent (100) actions de commandité de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"). Chaque action a une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée".



Le comparant déclare que toutes les autres résolutions, articles et rubriques du dudit acte restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58913. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002646/116.

(140001523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Green Property Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.517.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the ninth of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Green Property Europe Holdings S.à r.l.", a Luxembourg company with registered office at 5 rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 149.503,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 2 December 2013 in Luxembourg, which proxy shall remain attached to the present deed,

hereafter named the «Sole Shareholder».

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée Green Property Europe S.à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 149.517, established and with registered office at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, hereafter named the «Company», has been constituted on 25 November 2009 according to a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 2495 on December 23, 2009, page 119.743

- That the share capital of the Company is established at EUR 15,000.-, represented by 150 shares with a nominal value of EUR 100.- each.

- That the Company is a sole shareholder company;

- That the Company's activities have ceased;

- That the Sole Shareholder decides (i) to approve the annual accounts of the Company for the financial year ended on December 31, 2012 prepared in accordance with the law modified of December 19<sup>th</sup>, 2002 and the Grand Ducal Regulation of December 14<sup>th</sup>, 2011 on filing requirements with the Trade Register closed with a loss amounting to EUR 56,637.75 (fifty-six thousand six hundred thirty seven euros and seventy-five cents), (ii) to allocate such result as losses carried forward, (iii) to grant full discharge to the managers of the Company for their duties during the financial year ended December 31, 2012 and finally (iv) to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- In that respect, the here represented Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate its declaration (i) that all the liabilities of the Company have been paid and (ii) that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned pursuant to a liquidation report attached to the present deed; furthermore it declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Euraudit Consult S.A, with registered office in 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and trade register under number B 153612, acting as «Auditor to the Liquidation»;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Company's managers and Auditor to the Liquidation for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office in Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mil treize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Green Property Europe Holdings S.à r.l.", une société luxembourgeoise ayant pour siège social le 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 149.503

ici représenté par M. Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 2 décembre 2013 à Luxembourg, laquelle procuration reste jointe au présent acte, ci-après dénommée l'«Associé Unique».

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée Green Property Europe S.à r.l., enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 149.517, établie et ayant son siège social au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, ci-après nommée la "Société", a été constituée le 25 novembre 2009 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résident à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 2495 du 23 décembre 2009, page 119.743.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 15.000,- représenté par 150 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

- Que la Société est une société à associé unique;

- Que l'activité de la Société ayant cessé,

- Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme Associé Unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide (i) d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 préparés conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2012 et le règlement grand-ducal du 14 décembre 2011 sur la procédure de dépôt de la liasse comptable auprès du Registre de Commerce et des Sociétés clôturés avec une perte de EUR 56.637,75 (cinquante six mille six cent trente sept euros et soixante quinze cents), (ii) d'affecter cette perte à l'exercice suivant, (iii) d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs devoirs durant l'exercice clos au 31 décembre 2012 et finalement (iv) de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- A cet effet, l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que (i) tout le passif de la Société est réglé et que (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné suivant rapport de liquidation joint en annexe; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Euraudit Consult S.A, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153612, désigné "Commissaire à la Liquidation" par l'Associé Unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants et Commissaire à la Liquidation de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au Luxembourg

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi. Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. LAC/2013/57560. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179834/114.

(130220265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

### **Energiehome Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 159.991.

#### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Dr. Szabolcs MOLNÁR, Arzt, geboren in Budapest (Ungarn), am 10. April 1975, wohnhaft in HU-2084 Pilisszentivan, Hatar u. 48; und

2) Herr József MOLNÁR, Zimmermannmeister, geboren in Jászládány (Ungarn), am 1. Januar 1954 wohnhaft in HU-2085 Pilisvörösvar Iskola u. 4/A,

hier vertreten durch Herrn Dr. Szabolcs MOLNÁR, vorgeannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht von den erschienenen Personen und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

a) Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Energiehome Luxembourg GmbH“, mit Sitz in L-7243 Bereldingen, 33, rue du X Octobre, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 159991, ursprünglich gegründet wurde unter der Gesellschaftsbezeichnung „P+M MONTAGE GmbH“, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 24. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1277 vom 14. Juni 2011

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 8. Februar 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1170 vom 9. Mai 2012, enthaltend unter Anderem die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung.

b) Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) beträgt, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR);

c) Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft sind;

d) Dass die Komparenten, als alleinige Gesellschafter (die „Gesellschafter“) beschließen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

e) Dass die Gesellschafter erklären, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzen;

f) Dass die Gesellschafter, zusammen handelnd als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft, übergehen, welche erklären, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichten alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen;

g) Dass die Gesellschafter erklären ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

- h) Dass somit die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist;
- i) Dass die Gesellschafter hiermit den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag erteilen;
- j) Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-7243 Bereldingen, 33, rue du X Octobre, aufbewahrt werden.
- Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Energiehome Luxembourg GmbH“ aufgelöst worden ist.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, qualitate qua, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: S. MOLNÁR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001510/60.

(140000569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

#### **Aetalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.409.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dix-sept décembre

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Madame Kyoko YAMASHITA, née le 15 mai 1957 à Tokyo (Japon), demeurant à B-6700 Arlon, 26 rue des Aubépines, Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mai 2009, a été constituée une société anonyme AETALIS S.A.

établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4 rue d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B146.409,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 24 juin 2009, numéro 1.217, page 58.407,

dont le capital social s'élève à la somme de trente et un mille euros (31.000,-€), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-€) chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-8399 Windhof, 4 rue d'Arlon.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

*Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: K. YAMASHITA, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16834. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001391/61.

(140000268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**Anglesea Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014000516/10.

(140000733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**ProLogis Germany XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.933.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69.082, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Germany XII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 15 September 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 173 of 06 March 2001 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Developments Holding S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Germany XII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 15 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 6 mars 2001 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq cents Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Developments Holding S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;



- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de la passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56727. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178134/93.

(130217577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

#### **Nemesia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 210.000,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 147.444.

#### *Extrait des résolutions du Conseil de Gérance*

En date du 29 juillet 2013, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 5, Rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014001051/15.

(130224496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

#### **Lindström et Frères S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.574.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechsten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der "Lindström et Frères S.A. SPF", vorher: "KK Ost Europe S.A." mit Sitz zu L-7243 Bereldange, 46, rue du X Octobre, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Gérard LECUIT aus Mersch am 20. Februar 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 151 des Jahres 1987, welche Statuten zuletzt abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Marc LECUIT aus Mersch am 29. Mai 2012, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 1691 vom 5. Juli 2012, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 25.574.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Sophie BECKER, Privatangestellte, wohnhaft zu Cattenom (Frankreich).

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Arnold MEISTER, beruflich wohnhaft zu Bereldange.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Arnold MEISTER, beruflich wohnhaft zu Bereldange.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Bereldange nach Luxembourg.
- Abänderung des zweiten Abschnitts von Artikel 1 der Statuten.
- Festlegung der neuen Adresse.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Bereldange nach Luxembourg zu verlegen und fortan hat der zweite Abschnitt von Artikel 1 folgenden Wortlaut:

" **Art. 1. Zweiter Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxembourg."

*Zweiter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt die neue Adresse der Gesellschaft in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée festzulegen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxembourg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BECKER, MEISTER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180894/48.

(130220378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

**ProLogis Poland XLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.986.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XLIX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notary deed dated on 29<sup>th</sup> April 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 987 of 5<sup>th</sup> October 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Developments Holding S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 november 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69082, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la par sa seule signature

Laquelle comparante, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XLIX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 987 du 05 octobre 2005 (la «Société»). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Developments Holding S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56734. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178145/97.

(130217795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

#### **Milemagnum, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 41A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 44.284.

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Alphonse KUGELER, diplômé HEC Paris, né le 24 février 1945 à Mamer, demeurant à L-8280 Kehlen, 41A, Rue de Mamer;

2.- Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, restaurateur, né le 16 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oe-trange, 13, Um Kurzebiereg;

3.- Monsieur Thierry BONNET, propriétaire-récoltant, né le 26 octobre 1959 à Chamery(France), demeurant à F-51500 Chamery, 20, rue du Sourd.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «MILEMAGNUM, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8280 Kehlen, 41A, Rue de Mamer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.284, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 17 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 13 septembre 1993, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent quarante-deux euros et cinquante sept cents (EUR 12.642,57.-), divisé en cinq cents dix (510) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, pré-qualifié: cent soixante-dix parts sociales . . . . .	170
- Monsieur Alphonse KUGELER, pré-qualifié: cent soixante-dix parts sociales . . . . .	170
- Monsieur Thierry BONNET, pré-qualifié: cent soixante-dix parts sociales . . . . .	170
Total des parts: cinq cents dix parts sociales . . . . .	510

III.- Lesquels comparants étant les seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandés au notaire d'acter ce qui suit:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Alphonse KUGELER, prénommé, comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les associés décident la dissolution anticipée de la Société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

- Monsieur Alphonse KUGELER, diplômé HEC Paris, né le 24 février 1945 à Mamer, demeurant à L-8280 Kehlen, 41A, Rue de Mamer.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. KUGELER, J.-P. HOFFMANN, T. BONNET, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14289. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180151/65.

(130219953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**ProLogis Poland XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.973.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance XV S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 141586, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XXVIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 12<sup>th</sup> September 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1099 of 22<sup>nd</sup> October 2003, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15.000,-) represented by fifteen (15) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000,-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance XV S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Prologis European Finance XV S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141586, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XXVIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 22 octobre 2003, (la («Société»)).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze (15) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance XV S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;



- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56713. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178148/95.

(130216975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

#### **McCormick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 160.664.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 09 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 décembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013180100/13.

(130220156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

#### **Le Nom de la Fleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 51B, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.991.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le neuf décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

Monsieur Paul Meyers, artiste-peintre, né le 26 octobre 1956 à Luxembourg, demeurant à L-6440 Echternach, 51A, rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée LE NOM DE LA FLEUR S.à r.l., ayant son siège social à L-6440 Echternach, 51B, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121.991, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 25 janvier 2007 (la «Société»),

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

3° Par la présente, Monsieur Paul MEYERS, prénommé, en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge

tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique.

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et associé unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MEYERS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013 / 56333. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180056/46.

(130220215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

### **ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PLD International Holding LLC, a company having its registered office in 2711, Centerville, étage Suite 400, USA - 19808 Wilmington - Delaware, registered in the Commercial Register of the United States of America under the number 2757518, duly represented by its manager Gerrit Jan Meerkerk, acting in his capacity as First Vice President of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature;

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Services S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated under the name of "ProLogis JAPAN, S. à r.l." pursuant to a notarial deed dated on 14th January 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 251 of 10<sup>th</sup> April 1999 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notary deed on 17<sup>th</sup> May 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1191 of 8<sup>th</sup> August 2002,

- that the share capital of the Company is fixed one million sixty-seven thousand Euros (EUR 1.067.000.-) represented by one thousand sixty-seven (1.067) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000.-) each, fully paid up;

- that PLD International Holding LLC, prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30<sup>th</sup> November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30th November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

PLD International Holding LLC, une société ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, USA - 19808 Wilmington - Delaware, inscrite au Registre de Commerce des Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 2757518, représentée par son gérant Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, agissant en sa qualité de Premier Vice-Président de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature;

Laquelle comparante, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, constituée sous la dénomination de «ProLogis Japan S. à r.l.» suivant acte notarié du 14 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 10 avril 1999 (la («Société»)). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 17 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 08 août 2002,

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million soixante-sept mille euros (EUR 1.067.000,-) représenté par mille soixante-sept (1.067) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que PLD International Holding LLC, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56729. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178152/95.

(130217799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

### **Ecologis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.052.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ECOLOGIS S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.052, constituée suivant un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229, du 21 août 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, le 30 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1747, du 2 août 2011 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal DETHIER, entrepreneur, demeurant à B-4950 Waismes, 10, Outrewarche.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Pascal DETHIER, entrepreneur, demeurant à B-4950 Waismes, 10, Outrewarche.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes moyennant un apport en numéraire;

2 Fixation de la valeur nominale des actions à mille trois cent dix euros (EUR 1.310,-) par action;

3 Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à adopter suite à cet ordre du jour;

4 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des cent (100) actions existantes.

Ensuite a comparu Monsieur Pascal DETHIER, entrepreneur, né le 15 avril 1963 à Waimes (Belgique), demeurant à B-4950 Waimes, 10, Outrewarche, actionnaire actuel de la Société, qui déclare libérer intégralement l'augmentation de capital ci-avant réalisée moyennant un versement en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un compte bancaire au nom de la Société.

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve à l'entière disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à mille trois cent dix euros (EUR 1.310,-) par action.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 3 des statuts de la Société.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille trois cent dix euros (EUR 1.310,-) par action, toutes les actions étant entièrement libérées.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. DETHIER, C. RAMIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14413. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179699/73.

(130219968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Bragelone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.220.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

JULIO FLUOR S.A., a company existing and governed by the laws of Panama, having its registered office at Avda. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mr Bruno MARCHAIS, Chartered accountant, with professional address 1, am Bongert, L-1270 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "BRAGELONE S.A.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 78.220, has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, then notary residing in Niederanven, acting in replacement of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN

then notary residing in Luxembourg on the 10<sup>th</sup> of October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 241 of the 3<sup>rd</sup> of April 2001. The articles of incorporation have not been amended since then.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at seventy five thousand Euros (EUR 75,000.-), represented by seven thousand five hundred (7,500) shares of a par value of ten Euro (10.-EUR) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be considered as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 800,-.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

JULIO FLUOR S.A., société existant et régie par le droit panaméen, ayant son siège social à Avda. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama

ici représentée par Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-comptable ayant son adresse professionnelle 1, am Bongert, L-1270 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "BRAGELONE S.A.", (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.220, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Niederanven agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 3 avril 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions de dix Euros (EUR 10,-) chacune

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.



6) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 800,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bruno MARCHAIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2013. Relation GRE/2013/5215. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013178559/96.

(130218668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

#### **Fiduciaire-Comptable B & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 7, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 166.313.

#### *Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2013*

Madame Christine CAILLOT agissant en tant que gérant unique de la société Fiduciaire-Comptable B&B S.à r.l.

A décidé de transférer le siège social de la société au

7, avenue François Clément

L-5612 Mondorf-les-Bains

A Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000763/13.

(130224343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

#### **Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

Les comptes annuels 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2013.

Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2014000069/12.

(130223360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.111.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appears:

“PHM Holdco 7 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse,

here represented by Mr. Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as manager with individual signing power.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company “Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l.”, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146111 (hereinafter the “Company”), has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 07 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1099 of 03 June 2009. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 25 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 226 of 03 February 2010.

- the corporate capital of the Company is fixed at seven hundred and forty-five thousand six hundred and fifty United States Dollars (USD 745,650.-) divided into seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class A shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class B shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class C shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class D shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class E shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class F shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class G shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class H shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class I shares, seventy-four thousand five hundred and sixty-five (74'565) class J shares, having each a par value of one United States Dollars (USD 1.-) and is fully paid up;

- it is the sole member of the Company;

- in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- the Company's activities have ceased;

- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«PHM Holdco 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

ici représenté par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée «Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l.», ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146111 (ci-après, la «Société»), a été constituée suivant acte notarié en date du 07 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1099 du 03 juin 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte notarié en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 226 du 3 février 2010;

- le capital social de la Société s'élève à sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante US Dollars (USD 745.650,-) divisé en soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe A, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe B, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe C, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe D, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe E, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe F, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe G, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe H, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe I, soixante-quatorze mille cinq cent soixante cinq (74.565) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et est entièrement libéré;

- elle est l'associée unique de la Société;
- en sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16278. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013178707/92.

(130218915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

### **Pneu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 61.329.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 19 avril 2013 à Luxembourg.*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Per-Eric ANDERSSON en tant qu'administrateur de la société.

Ensuite l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer en son remplacement Monsieur Lennart STENKE, administrateur de société, né à Sundbyberg (Suède), le 22 septembre 1951, demeurant à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

PNEU INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014001140/16.

(130223961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Luxam Holding SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.827.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Joël FOREST, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Marie DE VILLAINES, veuve Mignot, née le 19 mai 1922 à Sainte-Geneviève-Des-Bois, France, demeurant à F-51400 Sept-Saulx, Le Château;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "LUXAM HOLDING S.A., SPF", ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 174.827, a été constituée le 22 janvier 2013, suivant acte reçu pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 688, le 21 mars 2013.

II.- Que le capital social de la société "LUXAM HOLDING S.A, SPF", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LUXAM HOLDING S. A, SPF".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.FOREST, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57852. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013180080/45.

(130220231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

—  
**Avenue Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.237.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000534/9.

(140000523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**Maxirep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 159.474.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"ALSALA S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159 518, a été constituée suivant acte reçu le 24 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1182 du 1<sup>er</sup> juin 2011, représentée par Monsieur Max Albert KIRCHENSTEIN, né le 2 mai 1953 à Ixelles (Belgique), demeurant 11, Avenue du Feuillage, B-1180 Uccle, Belgique;

ci-après dénommée "le mandant";

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée " MAXIREP SARL", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159 474, a été constituée suivant acte reçu le 24 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1184 du 1<sup>er</sup> juin 2011.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent vingt Euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. KIRCHENSTEIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49729. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013180131/39.

(130220263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**S.B.-Lux GmbH, Starintex Benelux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 2, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 44.656.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement du 12 décembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée STARINTEX BENELUX GmbH, en abrégé S.B.-LUX GmbH (B44656),

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

met les frais à la charge du Trésor.»

Référence de publication: 2014001253/15.

(130224453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Chaudronnier Ecotub S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.170.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Bettembourg;

A COMPARU:

Monsieur Martagni Giancarlo, artisan, née à Lama Mocogno (Italie) le 25 juin 1949, demeurant au 17, Rue Degas, F-57330 HETTANGE-GRANGE, ci-après nommé „l'actionnaire unique”;

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée „CHAUDRONNIER ECOTUB S.A. " société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 176.170, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, ci-après nommée „la société”, a été constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Martine SCHAEFFER en date du 22 mars 2013 notaire de résidence au Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1206 du 23 mai 2013.

- Que le capital social de la Société „ CHAUDRONNIER ECOTUB S.A. " prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par mille (1000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

- Que le comparant, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société „ CHAUDRONNIER ECOTUB S.A. " et qu'en tant actionnaire il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société REVCO ADVISORS S.A. avec siège social à Suite 3, 1<sup>st</sup> Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 438, Mahé, SEYCHELLES, désignée „commissaire à la liquidation”, par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Giancarlo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57859. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181346/52.

(130221454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

---



**Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.878.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 3 décembre 2013*

L'an deux mille treize, le trois décembre, les actionnaires de la société SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, et ont pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur François HOFFMANN, né le 05/10/1959 à Wiltz, et demeurant à L-9673 Oberwampach, 31, Maison,
- Monsieur Alain FELGENHAUER, né le 31/08/1968 à Couthuin (Belgique), et demeurant à B-4500 Huy, 13-15, rue René Dubois, et
- Madame Monique CORDIER, née le 13/08/1949 à Luxembourg, et demeurant à L- 5548 Remich, 8, rue Janglisbunn.

Strassen, le 3 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2013180395/19.

(130220192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Sant Topco Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.064.120,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 18 Novembre 2013 que

La société Drago Real Estate Partners Ltd, ayant pour adresse, Martello Court, Admiral Park, St Peter Port GY1 3HB, Guernsey, a transféré:

- 13,946,422 parts sociales à la société Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool Acting for the benefit of APG Strategic Real Estate Pool, ayant pour adresse, Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, The Netherlands;
- 9,994,935 parts sociales à la société PHOENIX LIFE ASSURANCE LIMITED, ayant pour adresse, 1 Wythall Green Way, Wythall, Birmingham, England B47 6WG, United kingdom;
- 3,440,147 parts sociales à la société Eldersfield Investments Limited, ayant pour adresse, Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- 2,993,826 parts sociales à la société Wolvercote Investments Limited, ayant pour adresse, Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tbrtola, British Virgin Islands;
- 2,324,404 parts sociales à la société Friends Provident International Limited (Professional portfolio 712 132), ayant pour adresse, Royal Court, Castletown, IM9 1RA, Isle of Man;
- 182,496 parts sociales à M. Hugh Edward Mark Osmond, ayant pour adresse, 13 Devonshire Place, W1G 6HU London, United Kingdom;
- 464,881 parts sociales à M. Matthew Charles Allen, ayant pour adresse, 75 Park Road, Chiswick W4 3EY, England;
- 116,220 parts sociales à la société Nerine Trust Company Limited, As the Trustees of the Baraka Trust, ayant pour adresse, Nerine House, St. Georges Place, St. Peter Port GY1 3ZG, Guernsey;
- 116,220 parts sociales à la société Carey Trustees Limited, As Trustees of the Itaca Investment Trust, ayant pour adresse, 1 and 2 Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port GY1 4LX, Guernsey;
- 4,741,783 parts sociales à la société Aegle International Limited, ayant pour adresse, J & C Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- 1,774,628 parts sociales à la société Friends Provident International Limited (Professional portfolio 712 134), ayant pour adresse, Royal Court, Castletown, IM9 1RA, Isle ofMan.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014001789/35.

(140000157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**Aksolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 165.769.

L'an deux mille treize, le dix décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jalel SOUISSI, dirigeant de sociétés, né à Tunis (Tunisie), le 28 juin 1958, demeurant à F-78370 Plaisir, Domaine de la Bataille, 17, rue Claude Debussy,

ici représenté par Monsieur François MAYET, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de AKSOLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.769, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 364 du 10 février 2012 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

Ajout du paragraphe suivant à l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social, dont la teneur est la suivante:

«La Société a également pour objet l'acquisition et la détention de participations dans les sociétés ZAURAC S.C.A., YIDAN S.C.A. et VENATOR S.C.A., sociétés en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en tant qu'associé gérant commandité de ces sociétés.»

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-avant a requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

*Résolution unique:*

L'associé unique décide d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social, dont la teneur est la suivante:

«La Société a également pour objet l'acquisition et la détention de participations dans les sociétés ZAURAC S.C.A., YIDAN S.C.A. et VENATOR S.C.A., sociétés en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en tant qu'associé gérant commandité de ces sociétés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAYET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013 LAC/2013 / 56336. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180640/44.

(130220364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

**Antlia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000517/10.

(130224486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**Crismagand S.A., Société Anonyme Soparfi,**  
**(anc. Crismagand, société de gestion de patrimoine familial).**  
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 62.351.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRISMAGAND, société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 62351, constituée en date du 22 décembre 1997 suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 7 avril 1998. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 12 décembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PICARD, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières («SOPARFI»).

2. Modification de la dénomination de la société de «CRISMAGAND, société de gestion de patrimoine familial» en «CRISMAGAND S.A.».

3. Modification subséquente des articles 1, 4 et 21 des statuts de la société, lesquels se liront dorénavant comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme dénommée CRISMAGAND S.A. qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»

« **Art. 4**. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières («SOPARFI»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «CRISMAGAND, société de gestion de patrimoine familial» en «CRISMAGAND S.A.».

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 4 et 21 des statuts de la Société, lesquels se liront dorénavant comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme dénommée CRISMAGAND S.A. qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. GRUNDHEBER, M. PICARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16636. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2014001473/89.

(140000807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

---

**Garage da Silva Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 227, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 34.571.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roger DA SILVA, mécanicien, demeurant à L-4687 Differdange, 85, rue Woier, ci-après nommée "l'associé unique"

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée GARAGE DA SILVA SARL, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 227, rue de Rollingergrund, L-2441 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34571, a été constituée suivant acte reçu par Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 86 du 26 février 1991. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit Cent (EUR 12.394,68).

Que le soussigné est le seul propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de GARAGE DA SILVA SARL.

Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution, a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité de ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite société est réglé;

Que l'associé unique approuve le bilan au 30 juin 1996 et qu'il déclare que depuis la société n'a plus eu d'activité;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-4687 Differdange, 85, rue Woïwer.

Que l'associé unique est autorisé à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Da Silva et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. LAC/2013/58956. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001577/47.

(140000405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.153.

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

C.A.R.E Europe 1., S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social s'élevant à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) et son siège social sis à 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135.206 (the "Sole Shareholder" / «l'Associé Unique»), ci-après représenté par Me Anna Hermelinski-Ayache, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2013, qui est restée annexée et a été enregistrée avec l'acte modificatif des statuts de la société C.A.R.E Europe 2, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social sis à 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135.153, signé le 18 septembre 2013 pardevant Maître Marc LOESCH, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, numéro 1944 de son répertoire de cette dernière et enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 25 septembre 2013 sous la relation LAC/2013/43568, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro L130180234, non encore publié au Mémorial C.

Dans la première résolution, il a y lieu de modifier le sens de la phrase commençant par «"L'Associé Unique a décidé de prendre . . . »,

de sorte que dorénavant la première résolution devra se lire comme suit, tant dans sa version anglaise que française:

*Version anglaise:*

"The Sole Shareholder resolved to acknowledge that the transfer of its entire issued shares to CEP III First S.à r.l. a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with

Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179211 and with a share capital of one million nine hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,912,500) (the "Transfer") shall occur on or about 19 September 2013."

*Version française:*

"L'Associé Unique a décidé de prendre connaissance du transfert de l'entière de ses parts sociales à CEP III First S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 179211, ayant un capital social d'un million neuf cent douze mille cinq cents euros (EUR 1,912,500) (le "Transfert"), avec effet à ou aux alentours du 19 septembre 2013.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, la susdite résolution est rédigée en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hermelinski-Ayache et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56353. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180685/49.

(130220711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

### **Redalpine Capital II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.025.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dritten Dezember

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Redalpine Venture Partners AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach Schweizer Recht eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CH-053.3.018.158-3 und mit Sitz in Pfingstweidstrasse 60, CH-8005 Zürich, Schweiz,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfundsanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Redalpine Capital II GP S. à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 161025 darstellen,

hier vertreten durch Herrn Christoph Junk, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Gesellschaft Redalpine Capital II GP S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 13. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1778 vom 04. August 2011.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 zu verlegen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.



Sollte der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt."

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56789. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013181039/49.

(130220619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

### **HA - AS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht.

R.C.S. Luxembourg B 149.630.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

#### A comparu

Monsieur Aloyse HAAS, agent d'assurances, né à Wiltz le 3 août 1948, (matricule n° 19480803194), demeurant à L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht.

La partie comparante, agissant en qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée "HA - AS s.à r.l.", avec siège social à L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.630,

constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Wersandt, de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2530 du 29.12.2009;

II. Le capital social a été fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, entièrement souscrit et libéré par la comparante.

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet au 31 décembre 2013.

VI. Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, elle assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actions et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée des associés.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

### Déclaration

L'associée déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aloyse HAAS, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 11 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15317. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001591/52.

(14000969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

### **Ressac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 517, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 81.784.

*Extrait des résolutions prises lors de rassemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 Décembre 2013:*

1) L'Assemblée décide de démissionner, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Madame Sophie ERK, employé privé, née le 15 décembre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 Novembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- La société Capital OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au, 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent Teitgen comme représentant permanent, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

3) L'Assemblée décide de démissionner, avec effet immédiat, de son poste de président du Conseil d'Administration de la société:

- Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 Novembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

4) L'assemblée décide d'élire, en accord avec l'article 6 des statuts de la Société, Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France) et résidant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2019.

5) L'Assemblée décide de démissionner, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux comptes, Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, né le 13 Février 1975 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

6) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019;

7) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESSAC S.A.

Référence de publication: 2013181050/44.

(130220624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Antlia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000518/10.

(130224487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Briseide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 57.317.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014002080/12.

(140001143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Becom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre à 13.00 heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "BECOM INTERNATIONAL S.A." ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 96.385,

avec un capital souscrit de fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000.-), divisé en sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1203 du 15 novembre 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carmen IECLÉ, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la convocation des différentes actionnaires s'est faite par envoi d'un courrier recommandé en date du 9 décembre 2013, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

C) Que la présente assemblée réunissant quatre-vingt cinq pourcent (85 %) du capital social, à savoir cinq cent quatre-vingt-quinze (595) actions sur les sept cents (700) actions émises, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide par:

Votes en faveur 595

Votes contre /

Abstentions de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne par:

Votes en faveur 595

Votes contre /

Abstentions comme liquidateur Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, demeurant professionnellement à 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte par:

Votes en faveur 595

Votes contre /

Abstentions les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,-EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Carmen IECLÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2013. Relation GRE/2013/5315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014002059/71.

(140001475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Baumat Genewo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002056/9.

(140001911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---